

importateur net de produits alimentaires. Nous ne pourrons plus subvenir à nos propres besoins, surtout à cause des politiques qui ne font rien pour aider les agriculteurs à fournir les denrées qu'ils sont pourtant en mesure de produire.

A propos d'autosuffisance, il y a, suivant l'administration fédérale, plusieurs centaines d'acres de bonnes terres arables qui sont retirées de la culture chaque jour de l'année. En raison du climat, la plus grande partie de la surface ne peut être cultivée. Il y a des lacs, des étendues d'eau, des toundras, des forêts et des endroits qu'il est absolument impossible de cultiver. Il n'y a que 4 p. 100 seulement du territoire susceptible de produire des aliments en grande quantité, néanmoins des centaines d'acres de terres arables sont recouvertes de bitume chaque jour, ou vendues aux promoteurs immobiliers et rendues inutilisables pour la culture. C'est un crime auquel il faut mettre fin. Il faudrait s'occuper de produire le plus de denrées alimentaires que nous pouvons, pour nourrir notre population, pour stimuler notre économie et pour faire notre quote-part d'aide étrangère.

Je prie la Chambre d'adopter ce bill le plus rapidement possible, pour que les agriculteurs puissent obtenir de la Société du crédit agricole le supplément de crédits dont ils ont besoin. Je demanderai toutefois aux députés des deux côtés de la Chambre de comprendre que l'agriculture est importante, que sans l'appui du gouvernement fédéral et de tous les autres gouvernements du pays, le nombre des agriculteurs ne cessera pas de diminuer, ce qui fait qu'un jour nous ne produirons pas suffisamment et qu'il nous faudra devenir importateurs nets d'aliments.

Certains pensent peut-être que ce n'est pas à craindre. Pourtant, il y a eu une époque où nous ne craignions pas de manquer de pétrole. Nous avons cru que nous pourrions continuer d'importer à bas prix tout le pétrole arabe ou vénézuélien qu'il nous faudrait. Pendant des années, nous avons agi en conséquence, et maintenant nous avons sur les bras une crise énergétique et une crise des prix. Si nous ne savons pas prévoir l'avenir, nous en arriverons au même point en matière alimentaire dans 25 ou 30 ans environ. Je prie en grâce les députés de faire quelque chose maintenant à ce sujet, pour ne pas hypothéquer l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.

**L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, j'interviens ce soir au nom du ministre de l'Agriculture (M. Whelan).

Voilà près de 20 ans que la Société du crédit agricole applique la loi sur le crédit agricole. Elle a approuvé pendant tout ce temps plus de 192,000 prêts totalisant plus de 3.1 milliards de dollars. On peut également mesurer toute l'importance de cet organisme au fait qu'il accorde environ 60 à 70 p. 100 de tout le crédit agricole à long terme au pays. Ces dernières années, des prêteurs privés, notamment les banques à charte, sont devenus plus actifs dans le domaine général du crédit agricole, et plus particulièrement dans le domaine du crédit à long terme. Je me réjouis sincèrement de cette participation accrue. La Société du crédit agricole est encore loin de pouvoir répondre à toutes les demandes, et à moins que des mesures ne soient prises pour remédier à la situation, le fossé ne pourra que s'élargir davantage. D'après les projections, il faudra bientôt mobiliser annuellement près de un milliard de dollars pour pouvoir répondre aux besoins de crédit à long terme des agriculteurs canadiens.

#### *Crédit agricole—Loi*

Le bill propose un certain nombre de modifications à la loi sur le crédit agricole pour permettre aux agriculteurs canadiens de maintenir leur position avantageuse sur le marché mondial et d'accroître leur productivité grâce à la saine utilisation du crédit.

Voici les principales modifications proposées: le capital de la Société du crédit agricole sera porté de cent millions à cent cinquante millions de dollars, ce qui fera passer la capacité d'emprunt de la Société de 2.5 milliards à 3.75 milliards. Il est vraiment urgent d'apporter cette modification, car la Société aura épousé son capital dès le mois de mai 1978.

La plupart des restrictions concernant l'âge des emprunteurs seront levées sauf dans le cas des prêts consentis à des personnes qui débutent en agriculture. On continuera d'offrir cet avantage spécial aux personnes de moins de 35 ans.

Le montant maximal du prêt consenti à une entreprise agricole simple sera de \$200,000 lorsqu'il y aura une personne qualifiée pour solliciter le prêt et de \$400,000 lorsqu'il y aura deux ou plusieurs personnes qualifiées pour solliciter le prêt.

Avant de parler d'autres modifications moins importantes, je voudrais vous donner les raisons qui sont à l'origine de ces dispositions. Le capital autorisé de la Société, qui est de 100 millions de dollars, et son pouvoir d'emprunt, qui représente vingt-cinq fois ce montant, soit 2.5 milliards de dollars, seront épousés au début de l'année financière 1978-1979.

Le capital de la Société a été augmenté pour la dernière fois en 1975 d'environ 50 p. 100. Il était à ce moment-là de 66 millions. Entre 1971 et 1976, la valeur total du capital agricole du Canada est passée de 23.7 milliards de dollars à 57.0 milliards, ce qui représente une augmentation de près de 140 p. 100. Le nombre d'exploitations dont les ventes annuelles représentent \$5,000 ou plus a augmenté de 18 p. 100. Le nombre de celles dont les ventes dépassent \$10,000 a augmenté de plus de 63 p. 100. La Société a donc besoin de voir son pouvoir d'emprunt augmenter considérablement pour pouvoir marcher de pair avec l'augmentation du capital agricole global.

Afin de pouvoir répondre aux exigences futures, nous proposons également que les demandes de capitaux supplémentaires soient dorénavant autorisées par une loi de subsides. Toute disposition d'une loi de subsides qui autoriserait une augmentation du montant global serait renvoyée en permanence à un comité de la Chambre des communes chargé expressément d'étudier les questions agricoles.

Vous remarquerez que la Société du crédit agricole continuera d'appliquer des directives relativement sévères en matière de prêts, cela pour demeurer fidèle à la politique de restrictions du gouvernement, ce qui signifie que toutes les demandes d'emprunt seront étudiées selon les besoins réels de l'emprunteur.

La deuxième modification supprime l'âge de la liste des facteurs régissant les limites de prêts. Les députés se souviennent que lorsque j'ai proposé les modifications de 1975 à la loi sur le crédit agricole, le principal objectif de ce bill était d'aider les jeunes gens à se lancer dans l'agriculture. Depuis lors, le montant total des prêts accordés par la Société du crédit agricole aux jeunes cultivateurs a augmenté régulièrement. Cette année, près des trois quarts de tous les prêts sont allés à des personnes âgées de moins de 35 ans. Cela représente quelque 410 millions de dollars.